

Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes : 1937-1944

Le camp de réfugiés et le camp forestier de Courgenay



Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes est situé dans le nord du département de l'Yonne. En 1937 (ou 1939 ?), l'ancienne gare du chemin de fer départemental de ce village a été réquisitionnée et transformée en camp pour les réfugiés espagnols. On ajoute alors aux bâtiments existants des baraquements en bois, ainsi que des sanitaires et des lavabos.

En décembre 1940, le préfet décide d'utiliser les installations du camp pour héberger des étrangers évacués par les Allemands de la zone « interdite » (bordant la côte atlantique), les « indésirables ». Le 6 décembre 1940, 307 personnes (des femmes en majorité, mais aussi des hommes et des enfants) dont 285 de nationalité polonaise arrivent en train à la gare de Sens et sont transportées en car au camp de Saint-Maurice. D'autres arrivent en janvier. Plus de 500 personnes de tous âges s'entassent dans les baraquements faits d'une seule paroi de bois laissant passer le vent et la pluie et dépourvus de plafond, donc impossibles à chauffer. La cour est un cloaque, les installations sanitaires sont insuffisantes et le ravitaillement très difficile. Soixante enfants y vivent avec leurs mères et la responsable départementale de l'Assistance Publique alerte le préfet de l'Yonne sur les conditions de vie auxquelles sont soumis ces « évacués ».

Les autorités allemandes autorisant ces personnes à s'embaucher dans des exploitations agricoles du département, le camp se vide alors peu à peu, et les personnes restantes (essentiellement des femmes enceintes ou ayant des enfants en bas âge) sont transférées de mars à juin 1941 au **camp de Saint-Denis-lès-Sens**.

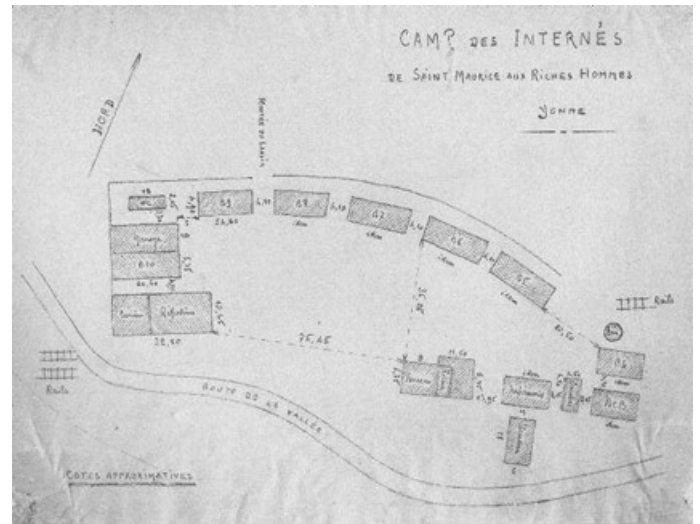
A partir de juin le camp de Saint-Maurice accueille des « bohémiens » nomades que les Allemands désirent regrouper dans des camps. Ces nomades avaient déjà été regroupés, entre octobre 1940 et mars 1941 en différents endroits du département, puis à Bléneau à partir de mars 1941. Ce sont des Tsiganes, à 90 % de nationalité française.

Le camp de Saint-Maurice a comme personnel un gardien-régisseur et deux infirmières, complété par un poste de gendarmerie composé d'un sous-officier et de deux (puis trois) gendarmes. De toute façon le camp n'est entouré que partiellement d'une clôture en bois garnie de barbelés et les nomades peuvent obtenir du gardien l'autorisation de sortir entre les appels du matin et du soir. Certains, surtout des hommes, sont détachés pour travailler dans des fermes, puis à partir de 1942 sur le **chantier des Eaux et Forêts de Courgenay**. En 1943, une quinzaine d'hommes sont requis pour aller travailler en Allemagne.

Les nomades qui restent au camp ne sont astreints qu'à des corvées intérieures (nettoyage, corvée de bois, épluchage des légumes). L'après-midi, tandis que les enfants vont à l'école, les adultes font des travaux de vannerie dont la vente dans les villages voisins leur permet d'acheter de quoi compléter les rations du camp.



Les familles vivent sans aucun confort dans huit roulottes installées dans la cour et sept baraquements en bois qui se sont peu à peu dégradés. Le climat de la région est humide et froid et les poêles à bois ne peuvent suffire à chauffer les baraquements ; de plus, à la suite des déprédations commises par les nomades aux alentours, il leur est interdit au printemps 1942 d'aller ramasser le bois mort nécessaire au chauffage. Un rapport de décembre 1944 dénonce le manque total d'hygiène : les literies sont très sales ; des poules, des lapins, des chiens et même un mouton vivent au milieu des familles. Les enfants sont à demi-nus, en haillons (les vêtements usagés apportés par la Croix-Rouge et le Secours national ont été aussitôt vendus par les parents) et pieds-nus pour la plupart, même en hiver. L'état sanitaire est très mauvais : la gale et les poux sévissent, des tuberculeux vivent au milieu des familles et refusent d'être hospitalisés, les cas de rachitisme sont nombreux. Les bronchites, les maladies de peau (impétigo, furoncles) sont soignées à l'infirmerie par les deux infirmières et par le docteur de Sognes.



Une école fonctionne, avec 35 ou 40 élèves, dès 1942, d'abord tenue par une des infirmières puis par un instituteur, mais celui-ci « *s'avoue découragé par le néant des résultats obtenus...Les élèves sont turbulents, batailleurs et paresseux...et les parents ne font rien pour encourager les enfants à travailler et même les incitent à ne pas fréquenter l'école* ».

Au total environ 300 nomades ont été internés à Saint-Maurice entre 1941 et 1945. Alors qu'en juin 1941, environ 90 personnes étaient inscrites sur le registre, ce nombre monte à 139 en février 1942. Retombés à 99 en novembre 1942, les effectifs ne cessent d'augmenter pour atteindre 192 en mars 1944 et 194 en mai 1945. La surpopulation du camp entraîne alors une détérioration de l'état sanitaire, qui s'était un peu amélioré en 1942 et 1943, et la prolongation de l'internement provoque des tensions, des bagarres entre familles et une recrudescence des évasions.

A la Libération, les nomades expriment le désir d'être remis en liberté. En mai 1945, les nomades qui avaient nourri l'espoir d'être libérés à la fin de la guerre manifestent leur mécontentement et le directeur du camp multiplie les permissions pour tenter de calmer les esprits. D'autre part la population de la région se plaint du pillage des jardins et des vergers, de cambriolages même et des déprédations et méfaits commis par les nomades dont elle a peur, et réclame la suppression du camp.

Finalement une circulaire ministérielle du 17 novembre 1945 ordonne enfin la dissolution du camp et les 127 nomades restants sont libérés un mois plus tard.

Un chantier forestier dépendant du Service des Eaux et Forêts a fonctionné, pendant l'Occupation dans les bois proches du village de Courgenay, au nord-est de Sens. Un bâtiment situé au centre du village avait servi, entre mars 1941 et mai 1942 à garder 50 prisonniers de guerre sénégalais (et peut-être malgaches, si l'on en croit le surnom donné par les habitants de la région, de « *camp des malgaches* »). Après le départ de ces prisonniers (qui travaillaient déjà sans doute dans les bois) et de leurs gardiens allemands, ce bâtiment a été affecté au logement de travailleurs civils du chantier forestier.

Au début ces bûcherons sont des nomades, internés avec leurs familles au **camp de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes** tout proche (cinq km) et détachés pour travailler sur ce chantier. Celui-ci, placé sous la surveillance du garde forestier local, semble avoir connu quelques difficultés de fonctionnement : les 20 hommes détachés du camp des nomades ne montrent pas un grand enthousiasme au travail et, à partir de février 1943 le chantier manque de bras puisque la moitié des nomades qui y sont employés sont envoyés travailler en Allemagne. Aussi le **préfet Gardas** accepte en mars la proposition de l'inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts de la circonscription de Sens d'affecter à ce chantier des internés du « *marché noir* » détenus au **camp de Saint-Denis-lès-Sens**.

Ces travailleurs (une cinquantaine) affectés au chantier de Courgenay sont logés dans le bâtiment en pierre qui avait servi auparavant pour les prisonniers de guerre : trois pièces y sont aménagées en dortoirs, une sert de cuisine et une de poste de garde, tenu par un sous-officier et quatre gendarmes. La cour est entourée de fils de fer barbelés de 2, 50 m de haut. Les internés sont astreints toute la semaine au travail dans les bois, sauf trois qui sont employés aux cuisines et aux corvées intérieures du camp. Ils se rendent au chantier accompagnés de trois gendarmes qui les surveillent pendant les trajets et le travail (qui dure 7 heures par jour). Ils ne peuvent sortir du camp que pour aller chez le coiffeur et laver leur linge au lavoir communal, toujours accompagnés par leurs gardiens. Ils peuvent recevoir des visites les après-midi des dimanches et jours fériés.

Le cantonnement, jugé par le directeur des camps de l'Yonne comme « *assez confortable* », en tous cas davantage que le camp de Saint-Denis, présente cependant des inconvénients. Il n'existe qu'un seul robinet pour la toilette : décision est prise alors de conduire les internés chaque samedi au camp de Saint-Maurice pour y prendre une douche, mais les internés refusent parce qu'il leur faut parcourir à pied les cinq km qui séparent les deux camps. La cour est boueuse, alors qu'une partie des internés n'a pas de bonnes chaussures ou de sabots. Ils se plaignent surtout des rations alimentaires qu'ils jugent insuffisantes compte-tenu du type de travail fourni. Enfin les salaires promis (40 F par jour) tardent à être versés et les travailleurs sont obligés de payer eux-mêmes la réparation de leurs outils. Aussi les internés du « marché noir » font preuve de mauvaise volonté : l'inspecteur des Eaux et Forêts ne cesse de se plaindre de leur très faible rendement et affirme que ce chantier coûte beaucoup plus cher qu'il ne rapporte. Par ailleurs les nomades affectés au chantier se débrouillent pour y travailler le moins possible : ils arrivent pieds-nus (après avoir caché chaussures ou sabots) et sont donc renvoyés par le garde forestier, ou bien se font passer pour malades.

De toute façon, la surveillance du chantier est difficile (trois gendarmes pour surveiller des hommes dispersés sur un front de 300 m de long) et relâchée. Selon le garde forestier, les nomades s'évadent fréquemment du chantier dans la journée et vont braconner ou bien, sur les ordres du gardien du camp de Saint-Maurice, se livrent au ramassage du bois mort et commettent des dégâts dans la forêt. De toute évidence les rapports entre l'administration des Eaux et Forêts et celle des camps (Saint-Denis et Saint-Maurice) sont très mauvais et l'inspecteur des Eaux et Forêts ne cesse de se plaindre de l'attitude du gardien du camp des nomades de Saint-Maurice. Il en vient à demander au préfet la fermeture du chantier et le renvoi des internés du « marché noir » au camp de Saint-Denis. L'évacuation de ces internés, effectuée en mars 1944 sans avoir prévenu l'administration des Eaux et Forêts du jour du transfert suscite à nouveau des plaintes réciproques (à propos de la disparition de couvertures, d'outils, etc).

Le chantier continue cependant à fonctionner, au printemps 1944, uniquement avec des nomades. En juin 1944 le directeur du camp de Saint-Denis, prétextant que le gouvernement avait prononcé la dissolution du camp des nomades de Saint-Maurice (ce qui est faux) annonce qu'il retire ses nomades du chantier forestier. Celui-ci semble avoir continué tout de même à fonctionner jusque dans l'été 1944 avec une main d'œuvre recrutée directement par les Eaux et Forêts.